

Assemblée communale ordinaire, lundi 28 juin 2021, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école, Rue du Carmel 1

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées
Secrétaire : Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 22 du 17 juin 2021 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tout-ménages.

Trente-huit citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats, membres de l'autorité compris.

Monsieur le Président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale, ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il salue Monsieur Raphaël Macchi du bureau CSD Ingénieur SA présent pour le point 3 de l'ordre du jour. Il propose Messieurs CJ et WM en tant que scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 10 mai 2021, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Présentation des comptes 2020 (consultables sur le site internet de la Commune), ratification des écarts de budgets, décisions ;
3. Information sur le projet de Concept de mobilité ;
4. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 10 mai 2021 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Monsieur NC est très surpris de voir que le procès-verbal publié sur internet mentionne les noms des intervenants avec leurs initiales et en demande la raison. Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal, signale que cela fait suite à une directive du Délégué aux affaires communales en lien avec la protection des données concernant les publications sur internet.

Monsieur WM demande si la version papier fait mention des noms complets des intervenants. Oui c'est le cas.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Présentation des comptes 2020, ratification des écarts de budgets, décisions

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, conseiller communal en charge de ce dossier.

« J'ai l'avantage de vous présenter les comptes 2020 et qui ont été approuvés par la Commission de gestion et des finances le 26 mai 2021 ensuite adoptés par le Conseil communal le 14 juin 2021 et qui ont été vérifiés par la fiduciaire FIDAG JURA SA les 26, 27, 28 et 31 mai 2021.

Le budget 2020 prévoyait un déficit de Fr. 85'330.00 et le résultat 2020, avant les écritures de boucllement, révèle une perte de Fr. 184'000.00. Ce n'est pas un bon résultat. Les éléments principaux qui expliquent cette situation sont des rentrées fiscales des personnes physiques inférieures de Fr. 190'000.00 aux prévisions, en retrait de plus de Fr. 200'000.00 par rapport à 2019, ainsi que des rentrées fiscales des personnes morales inférieures de Fr. 52'000.00.

Le résultat est amélioré par les financements spéciaux, c'est-à-dire par les revenus des services communaux (service électrique, service des eaux et élimination des déchets) qui s'élève à Fr. 142'000.00. Cela permet d'améliorer le compte de résultat. Par ailleurs, le Conseil communal, avec l'accord de la Commission de gestion des finances et de l'organe de contrôle, a décidé de prélever Fr. 40'000.00 sur la réserve de politique budgétaire qui avait été constituée à hauteur de Fr. 400'000.00 l'année passée. En conséquence, le résultat final débouche sur un excédent de charges de Fr. 1'352.00. »

Monsieur le président remercie Monsieur Sigismond Jacquod et demande si l'entrée en matière est combattue. Ce n'est pas le cas et Monsieur le président passe à nouveau la parole à Monsieur Sigismond Jacquod. Ce dernier passe en revue le détail des comptes 2020 avec les commentaires suivants :

Tout d'abord, il donne un aperçu des charges et revenus de la Commune :

Charges

Personnel	Fr.	1'243'052.80	17.57%
Biens et services	Fr.	1'747'147.69	24.70%
Amortissements	Fr.	264'426.14	3.74%
Finances	Fr.	72'055.42	1.02%
Attributions	Fr.	117'208.31	1.66%
Charges de transfert	Fr.	3'627'365.89	51.24%
Subventions	Fr.	1'665.00	0.02 %

Revenus

Revenus fiscaux	Fr.	3'500'855.94	49.50%
Patentes, concessions	Fr.	46'976.20	0.66%
Taxes	Fr.	2'122'949.68	30.02%
Divers	Fr.	4'059.90	0.06%
Finances	Fr.	79'612.88	1.12%
Prélèvements	Fr.	3'896.35	0.05%
Revenus de transferts	Fr.	1'271'552.44	17.98%
Subventions	Fr.	1'665.00	0.02%
Revenus extraordinaires	Fr.	40'000.00	0.56%

La vue d'ensemble se présente ainsi :

Comptes	Libellés	Comptes 2020	Budget 2020
90	Clôture du compte de résultats	- 1'352.86	- 85'330.00
900	Compte général	- 144'001.48	- 123'030.00
901	Clôture des financements spéciaux	+ 142'648.62	+ 37'700.00
400	Impôts directs, personnes physiques	2'748'752.09	2'990'000.00
401	Impôts directs, personnes morales	440'551.95	485'000.00
4021	Impôts fonciers	230'188.10	237'700.00
5 ./ 6	Investissements nets	259'678.55	1'779'000.00

Les résultats des financements spéciaux sont présentés brièvement en précisant que si leur bénéfice permet d'équilibrer les comptes, leur fortune demeure affectée au but qui leur est attribué. Ces financements spéciaux sont les suivants et amènent aux commentaires suivants :

1. Approvisionnement en eau

- Un accent particulier est porté, depuis plus de deux ans, sur la diminution des fuites sur le réseau d'eau. Cet effort porte ses fruits étant donné que le taux de pertes est passé d'environ 25% à 15%.

2. Cadastre et mensurations officielles

- Rien de particulier à signaler.

3. Service d'incendie et de secours

- Rien de particulier à signaler.

4. Assainissement des eaux

- Rien de particulier à signaler.

5. Gestion des déchets

- Un bénéfice de Fr. 37'400.00 qui permet d'envisager une baisse de la taxe dans ce domaine.

6. Correction des eaux de surface

- C'est la première année que la taxe pour la gestion des eaux de surfaces est encaissée. Elle servira essentiellement à couvrir les frais d'entretien des ruisseaux, ainsi qu'au financement du projet Prov-Vita (protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau).

7. Ouvrage d'amélioration foncières

- Rien de particulier à signaler.

8. Electricité

- Le bénéfice est capitalisé pour gérer le service et entretenir le réseau électrique.

Ensuite, les chapitres sont passés en revue. En préambule, il est utile de rappeler qu'il s'agit du premier bouclage des comptes avec le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Entre l'établissement du budget 2020 et le bouclage des présents comptes, des directives et des compléments ont été émis ou précisés par le Délégué aux affaires communales, ce qui peut provoquer des différences entre le budget et les comptes. De nouvelles manières de comptabiliser ont également été mises en place au sein de l'administration afin de répondre aux nouvelles exigences du MCH2.

Avec la mise en œuvre du nouveau plan comptable et grâce à des recherches dans les archives, il a été possible de reconstituer l'origine de tous les emprunts bancaires en cours. Cela a permis de ventiler les charges financières de chaque objet dans la bonne fonction – bâtiments, routes, installations, etc.

Chapitre 0 : Administration générale

Pas de commentaire particulier.

Chapitre 1 : Ordre et sécurité publics – Défense

Pas de commentaire particulier.

Chapitre 2 : Formation

Les charges de l'enseignement sont réparties, depuis cette année, dans 9 comptes différents (école primaire, école secondaire, transports, enseignement spécialisé, etc.). Sur la globalité, ces charges ont augmenté de Fr. 45'000.00 pour Develier.

Chapitre 3 : Culture - Sports - Loisirs - Eglises

Les dépenses sont très largement inférieures aux prévisions budgétaires. Cela est dû principalement au fait que bon nombre de manifestations ont été annulées en raison de la situation sanitaire vécue en 2020, notamment la Fête du village.

Chapitre 4 : Santé

Pas de commentaire particulier.

Chapitre 5 : Prévoyance sociale

Pas de commentaire particulier.

Chapitre 6 : Trafic et télécommunications

Pas de commentaire particulier.

Chapitre 7 : Protection de l'environnement - Aménagement du territoire

Pas de commentaire particulier.

Chapitre 8 : Economie publique

Pas de commentaire particulier.

Chapitre 9 : Finances et impôts

Les rentrées fiscales des personnes physiques enregistrent une baisse importante d'environ Fr. 190'000.00. Le Service des contributions a anticipé, pour 2020, une diminution de 5 %.

Les investissements s'élèvent à Fr. 259'678.55 alors que le budget 2020 prévoyait un montant de Fr. 2'400'000.00. La différence s'explique tout simplement par le fait que 2.2 mios prévus pour la protection de l'environnement n'ont pas été investis. Les travaux réalisés ont été les suivants :

Route d'accès Ferme Pré-au-Maire	130'768.956
Déploiement haut-débit Develier-Dessus	33'051.50
Bouclage - Est du village	11'559.60
Réfections infrastructures Route cantonale - revêtement phonoabsorbant	19'373.05
Pro-Vita	44'309.45
Concept de mobilité	20'616.00
Total	259'678.55

Au niveau du bilan, il est à relever que l'endettement net par habitant se situe à Fr. 1'551.02, alors que l'endettement brut par habitant se monte Fr. 3'950.29.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour sa présentation et ouvre la discussion.

Monsieur WM souhaite savoir pourquoi le financement spécial des déchets présente un bénéfice si important alors que ce service était toujours déficitaire ces dernières années. Cela peut s'expliquer

d'une part en raison de la nouvelle déchetterie et d'autre part en raison de l'augmentation de la taxe. Cela pourra inciter le Conseil communal à revoir cette taxe à la baisse.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité les comptes 2020 de la Commune qui bouclent avec un excédent de charges de Fr. 1'352.86.

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Sigismond Jacquod, conseiller communal, pour la présentation des comptes 2020 de la Bourgeoisie. Ces derniers présentent un bénéfice de Fr. 53'740.13. Les éléments qui expliquent cette situation sont les suivants :

- charges de fonctionnement moins élevées ;
- réévaluation du patrimoine financier ;
- équilibre du compte forestier ;
- remboursement d'un consentement à radiation.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Sigismond Jacquod pour ses explications et ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte à l'unanimité les comptes 2020 de la Bourgeoisie qui bouclent avec un excédent de recettes de Fr. 53'740.13.

3. Information sur le projet de Concept de mobilité

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Frédéric Scheurer, conseiller communal, pour une brève introduction sur le projet de Concept de mobilité. Ce concept a déjà une longue histoire pour le Conseil communal qui avait identifié des problèmes à différents endroits du village. Ainsi, et afin de faire un constat sur l'ensemble du territoire communal, il a été décidé de prendre langue avec un bureau spécialisé afin d'établir un constat et de prévoir des mesures.

Monsieur Frédéric Scheurer passe ensuite la parole à Monsieur Raphaël Macchi du bureau CSD Ingénieurs SA. Dans un premier temps, un diagnostic a été établi et les points faibles suivants ont été mis à jour :

Trafic individuel motorisé

- transit indésirable à différents endroits (notamment dans le secteur Champ-de-Val) ;
- identification de secteurs conflictuels ;
- vitesses inadaptées ;
- problème de stationnement ;
- signalisation pas toujours respectée.

Transports publics

- discontinuité de la desserte (distance importante entre arrêts) ;
- arrêts peu aménagés (abri, parc à vélo, Lhand) et pas uniformes.

Deux-roues

- itinéraire régional existant à améliorer ;

- liaison Est-Ouest peu sécurisée, pas d'aménagement sur la route de Bourrignon ;
- interdiction de se rendre à l'école à vélo.

Piétons

- traversées piétonnes peu sécurisées ;
- discontinuité piétonne ;
- aménagement insuffisant ;
- qualité et convivialité à améliorer ;
- pas ou peu d'aménagements dans les zones 30.

Fort de ces constats, les objectifs recherchés sont les suivants :

Trafic individuel motorisé

- maintenir l'accessibilité à l'ensemble des quartiers du village ;
- apaiser le trafic dans les quartiers et le réduire dans les secteurs sensibles (école, par exemple) ;
- optimiser la gestion des places de stationnement ;
- proposer des mesures simples, efficaces et compréhensibles, nécessitant peu de contrôle ou de suivi.

Transports publics

- optimiser la localisation et l'aménagement des arrêts des transports publics (abris couverts et éclairés pour les usagers et les vélos) ;
- garantir une bonne accessibilité aux arrêts et la sécurité des usagers (valorisation de l'espace public, traversée du village).

Mobilité douce

- encourager et favoriser les déplacements à pied et à vélo sur l'ensemble du territoire communal, plus particulièrement les parcours scolaires et en direction des principales destinations (commerces, arrêts transports publics, administration communale, centre sportif) ;
- offrir un réseau de qualité, sûr, avec des liaisons directes et continues entre les quartiers et vers les communes voisines.

Les points forts du concept général seraient les suivants :

- modèle 50/30 km/h avec uniquement la route cantonale à 50 km/h ;
- création de poches de circulation dans les quartiers afin d'éviter le trafic de transit ;
- création de zones de stationnement par du marquage sur certaines rues ;
- améliorer la mobilité douce ;
- revoir la localisation et l'aménagement des arrêts des transports publics ;
- revoir la traversée du village en aménageant des décrochements verticaux et en limitant la vitesse à 30 km/h dans la zone « centre ». Il est à signaler que les aménagements et limitations de vitesse sur une route cantonale doivent être coordonnés et discutés avec les services cantonaux.

La suite de la procédure envisagée pour ce dossier serait la suivante :

- définition des mesures prioritaires et aménagement pour la fin de l'année 2021 ;
- étude de faisabilité de la traversée du village en coordination avec les services cantonaux ;
- planification de l'expertise des zones 30, poches de circulation et gestion du stationnement ;
- planification du chemin des écoliers et du stade ;
- planification des nouvelles liaisons de mobilité douce.

Les mesures seront réalisées selon les possibilités financières de la Commune et en étroite collaboration avec les autres projets menées par les Autorités communales, tels que la protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau, les éventuelles réfections de rue et les éventuels développements des secteurs pouvant encore être bâtis.

Monsieur Frédéric Scheurer remercie Monsieur Raphaël Macchi pour sa présentation ouvre la discussion.

Monsieur JRH souhaite savoir comment seront financées ces mesures et quelles seraient les subventions possibles ? Pour l'instant, il n'y a aucun chiffrage pour ce Concept de mobilité. Toutefois, à chaque intervention sur une route ou rue du village, une réflexion sera faite en lien avec ce Concept de mobilité.

Monsieur CR demande quelles sont les mesures prévues dans le quartier de Champ-de-Val. Monsieur Frédéric Scheurer précise que le secteur de Champ-de-Val est un secteur prioritaire et que les mesures sont déjà bien avancées.

Monsieur NC demande si des démarches ont été entreprises pour le secteur de la sortie du village, côté Les Rangiers. Pas pour l'instant mais le projet devra être soumis très rapidement au Service des infrastructures de la République et Canton du Jura.

Monsieur WM demande si cela ne va pas trop vite et s'il ne faudrait pas attendre le développement du centre du village (secteur Scheurer et Keusen). Monsieur Frédéric Scheurer signale que ces secteurs sont identifiés dans les réflexions du Conseil communal mais que les mesures ne sont pas encore définies.

Monsieur Frédéric Scheurer informe les ayants-droits présents que le Conseil communal souhaite ouvrir ce projet aux propositions de citoyennes et citoyens.

Monsieur le président remercie encore une fois Monsieur Raphaël Macchi pour ses explications.

4. Divers

Monsieur le président ouvre la discussion.

Monsieur NC souhaite savoir comment avance le projet de protection contre les crues et revitalisation des cours d'eau. Monsieur le maire indique que le projet avance bien. Les plans spéciaux sont en cours d'élaboration. Cette étape fait suite aux nombreuses séances avec les propriétaires concernés par ces mesures. Le but était pour la Commune d'acquérir les hauts de berges afin de faciliter leur entretien qui incombe à la Commune. Ces plans spéciaux seront mis en dépôt public au mois de septembre si tout va bien afin de les présenter en Assemblée communale à la fin de l'année.

La parole n'est plus demandée.

Monsieur le Président remercie les participants de leur présence et lève l'Assemblée à 20h47, en présence de 40 citoyennes et citoyens, membres de l'Autorité compris.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : le secrétaire :

J.-C. Berberat

V. Chételat